DÉCISION N° 2019/D453 EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

ID: 022-200043677-20191213-D453-DE

Affiché le 18/12/2019



TI VALO: REMISE EN ÉTAT DU GRAPPIN OMR

Lors du démarrage du contrat d'exploitation, Guyot Environnement avait repris le site en l'état mais avait signalé l'état de vétusté du grappin servant au chargement des OMr. En effet, celuici date de la naissance de l'usine, soit 1986. Leur avait été signalé que Kerval Centre Armor prendrait en charge les frais de remise en état, le jour où l'équipement tomberait en panne.

Voilà deux ans, subissant de lourds coûts de maintenance sur celui-ci, Guyot Environnement avait soumis un devis de remise en état complet du grappin à hauteur de 400 000 € arguant qu'il était nécessaire de changer l'ensemble de l'installation comprenant remise à neuf du Grappin + remplacement du pont roulant + automatisation. En cause, le fait que le type de chariot originel ne se faisait plus et que son remplacement imposait le changement de la totalité du Pont.

Suite au refus de Kerval étant donné les coûts induits, Guyot Environnement avait poursuivi l'exploitation avec le matériel existant. Or, depuis 2 mois, le grappin est de nouveau en panne. L'exploitant est donc revenu vers nous avec un nouveau devis de réparation durable du grappin, à hauteur de 69 600 € HT. En effet, depuis le devis initial, ils ont trouvé un prestataire, de l'est de la France, en capacité de remettre à neuf le grappin sans changement complet du Pont-Roulant.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer le devis correspondant à la réparation du grappin aux conditions financières définies ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME A Ploufragan le 13 DECEMBRE 2019

> Le Président Thierry BURLOT

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 13 DÉCEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019 Affiché le 18/12/2019 ID : 022-200043677-20191213-D453-DE

Convocation du 6 décembre 2019

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil dix-neuf le treize décembre à quinze heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri Généris, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	х	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		х
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération		х
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	х	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	х	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération		х
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	х	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		х
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic	х	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		х
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	х	

Présents: 10 Absents: 05 Votants: 10